



Union européenne – Informations générales

- Renouveau des instances du Parlement européen
- Évaluation préliminaire positive du versement à la France de 7,4 milliards d'euros de subvention au titre de la FRR

Numérique

- Présentation du projet de Déclaration sur les droits et principes numériques

Actualité européenne de la protection sociale

Santé

- Premier plan de travail de l'HERA
- Renforcement du mandat de l'EMA
- Nouvelles mesures du Plan Cancer
- Vaincre le cancer : appel à une action renforcée de l'UE

Emploi/ Affaires sociales

- Rapport sur le statut juridique et les droits des membres de la famille des travailleurs mobiles de l'UE
- Rapport EMPL sur la SST
- Nouveau rapport sur la cohésion
- Réponse de la Commission sur la Stratégie européenne des soins
- Discussion Parlement européen et Commission sur le Paquet d'automne 2022

Famille/Jeunesse

- Rapport d'EPIC sur l'impact de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants sur le marché du travail

CJUE

- Affaire C-328/20 – Indexation des prestations familiales (Commission contre Autriche)

Agenda

Publications

REIF Info, veille européenne réalisée par :
 Arnaud Emériau : +32 (0) 2 282 05 63
 Audrey Tournaire : +32 (0) 2 282 05 59
 Anne-Claire Le Bodic : +32 (0) 2 282 05 64
 Adèle Le Bihan
 Margot Tapie

Pour vous désabonner, merci d'envoyer un mail à info@reif-eu.org

ÉDITO : A l'Est, rien de nouveau ?

Alors que le feuilleton du Brexit a rivé le regard de l'Europe vers le Nord pendant 5 ans, c'est désormais vers l'Est que les yeux se tournent ; une attention portée la frontière extérieure de l'UE, évidemment, la crise russo-ukrainienne ravivant des souvenirs d'un autre temps et monopolisant l'attention politique et médiatique, mais également vers les confins orientaux de l'Union.

D'un point de vue politique, une réponse d'importance sera apportée cette semaine par la CJUE à la question des moyens dont l'UE dispose pour faire respecter l'état de droit : l'arrêt sur le [Règlement sur la conditionnalité pour la protection du budget](#) permettra de savoir si l'UE est fondée à suspendre les versements de fonds européens à des États membres qui ne le respecteraient pas. En ligne de mire, Pologne et Hongrie. Triste renversement alors qu'elles ont été les premières bénéficiaires du programme PHARE (*Poland and Hungary Assistance for the Restructuring of the Economy*) grâce auquel la CEE a soutenu, à partir de 1989, la transition économique et démocratique de son voisinage oriental en vue de son adhésion.

Ces divergences politiques s'accompagnent de différences sociaux-économiques profondes et persistantes. Si le nouveau rapport sur la cohésion (*voir infra*) montre que non seulement le retard de développement s'atténue, mais également que la convergence entre États membres s'accélère, le chemin à parcourir est encore long (les dégradés visibles d'un simple coup d'œil sur des cartes aussi diverses que celles du [taux de vaccination Covid dans les États membres](#), de l'[espérance de vie à la naissance](#) ou de la [réduction du risque de pauvreté après transferts sociaux](#) en attestent). Ces différentiels contribuent à nourrir les pratiques (et les accusations) de concurrence et de dumping sociaux, à rendre ardue toute négociation de la législation sociale européenne et à tendre certaines relations entre États membres occidentaux et orientaux. De ce point de vue, l'on scrutera avec la plus grande attention la décision de la CJUE (encore elle !) portant sur la réglementation autrichienne en matière d'indexation des prestations familiales.

Réelles, symboliques ou ressenties, les disparités entre Ouest et Est de l'Europe n'ont jamais totalement disparu depuis la grande vague d'accession de 2004 et elles peuvent toujours s'avérer structurantes pour les politiques européennes. La situation géopolitique pourrait néanmoins contribuer à resserrer les rangs autour du projet européen. Elle donne ainsi chair au concept d'autonomie stratégique européenne et assure un soutien fort à l'ambition de la Commission von der Leyen en la matière. Une ambition largement partagée par la France : lors de son audition au Parlement en janvier, le président Macron avait appelé à « *retrouver ensemble une Europe puissance d'avenir, c'est-à-dire une Europe apte à répondre aux défis climatiques, technologiques, numériques mais aussi géopolitiques* ».

7%
des jeunes sont
démunis sur le plan
matériel et social
(Eurostat)

13
États membres ont
un salaire minimum
inférieur à 1 000€
(Eurostat)

Renouvellement des instances du Parlement européen.

Deux ans et demi après les élections du Parlement européen, une nouvelle présidente, Roberta Metsola, a été élue à la tête de l'institution. Les vice-présidents et questeurs qui forment le Bureau ainsi que les présidents des commissions parlementaires ont également été renouvelés. Ainsi, à titre d'exemple :

- à la présidence de commission EMPL, Dragoș Pîslaru (RO/RE) succède à Lucia Nicholsonová (SK/RE) ;
- à la présidence de commission ENVI, Pascal Canfin (FR/RE) renouvèle son mandat ;
- à la présidence de la commission FEMM, Robert Biedroń (PL/S&D) succède à Evelyn Regner (DE/S&D).

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/priorities/dirigeants-parlement-europeen/20190711STO56847/decouvrez-qui-preside-les-commissions-du-parlement-europeen>

Évaluation préliminaire positive du versement à la France de 7,4 milliards d'euros de subvention au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR).

Le 26 janvier 2022, la Commission européenne a approuvé une évaluation préliminaire positive de la demande de la France d'obtenir le versement d'une subvention de 7,4 milliards d'euros au titre de la [facilité pour la reprise et la résilience \(FRR\)](#), instrument majeur du plan de relance pour l'Europe [NextGenerationEU](#). Le 26 novembre 2021, la France avait présenté sa demande en justifiant la réalisation des 38 jalons et objectifs de la première tranche.

Le plan français comprend un large éventail de mesures d'investissement et de réforme tels que la création du nouveau risque de perte d'autonomie, la loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, la réforme de la santé et la sécurité au travail ainsi celle concernant les régimes de chômage partiel, ou encore des projets d'investissements pour soutenir l'emploi des jeunes et l'éducation. La contribution européenne au plan français pourra atteindre 39,4 milliards d'euros, dont 5,1 milliards d'euros ont été versés à la France le 19 août 2021 à titre de préfinancement.

Pour plus d'informations, voir : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_576

Présentation du projet de Déclaration sur les droits et principes numériques au bénéfice de tous.

Le 26 janvier 2022, la vice-présidente de la Commission Margrethe Vestager présentait la proposition de [Déclaration sur les droits et principes numériques de l'UE](#) soumise au Conseil et au Parlement pour débat et adoption. Il s'agit, après la [Communication sur la boussole numérique](#) et la proposition de [Décision sur la voie à suivre pour la décennie numérique](#), du troisième texte destiné à tracer les principes de la transformation numérique de l'UE promise par l'exécutif lors de son avènement. L'objectif de la Déclaration, qui doit constituer une boussole pour les propositions législatives à venir, est d'assurer l'appropriation du projet par les citoyens européens. Des principes de solidarité et d'inclusion sont notamment proposés, par exemple avec la garantie d'une excellente connectivité à chacun (mais également d'un droit à la déconnexion pour les salariés), ou encore d'accès aux services publics numériques (identité numérique, accessibilité et réutilisation des informations des autorités publiques, accès continu, sécurisé et interopérable aux soins et services de santé).

Pour plus d'informations, voir : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_452

Santé

Présentation du premier plan de travail de l'HERA.

La commissaire à la santé Stella Kyriakides a présenté, le 10 février 2022, le premier plan de travail annuel de l'Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA). 1,3 milliards d'euros provenant des fonds EU4Health, Horizon Europe et RescEU seront répartis entre six types de missions : évaluations des menaces, soutien de la R&D pour les contre-mesures médicales, réponse aux défis et défaillances du marché et promotion de l'autonomie stratégique, fourniture des contre-mesures médicales, renforcement des connaissances et compétences et enfin actions internationales.

Si le document indique que l'autorité fonctionnera d'abord en « mode de crise » afin de poursuivre les efforts sur le front de la lutte contre la Covid, plusieurs actions viseront à jeter les bases de l'HERA sur le long terme : signature d'un *Memorandum of understanding* avec l'EMA et l'ECDC, dialogue avec les parties prenantes sur la définition des priorités et création de plusieurs forums d'échanges, étude sur la faisabilité d'une production « flexible » des contremesures médicales dans l'UE ou encore soutien aux États membres dans l'évaluation de leurs procédures de marchés publics.

Pour plus d'informations, voir : https://ec.europa.eu/health/publications/hera-work-plan-2022_en

Renforcement du mandat de l'EMA : la révision du règlement actée.

Les colégislateurs ont adopté, fin janvier 2022, leur compromis sur le Règlement relatif à un rôle renforcé de l'Agence européenne des médicaments (EMA) dans la préparation aux crises et la gestion de celles-ci en ce qui concerne les médicaments et les dispositifs médicaux.

Ce texte, qui entrera en vigueur le 1^{er} mars, confère notamment de nouvelles compétences à l'Agence d'Amsterdam en matière de surveillance des pénuries de médicaments et des dispositifs médicaux. Le mandat de l'EMA est également étendu en matière d'avis scientifiques, d'études d'efficacité et de sécurité ainsi que d'essais cliniques en cas de crise sanitaire.

Pour plus d'informations, voir : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_543

Lancement de quatre nouvelles mesures du Plan Cancer.

Un an après la présentation de son Plan pour vaincre le cancer, la Commission a annoncé, le 2 février 2022, le lancement de quatre nouvelles mesures. Un [registre des inégalités face au cancer](#) visera à mettre en lumière les différences nationales et régionales, un état des lieux qui servira à mieux orienter les interventions financières de l'UE. La révision de la [Recommandation du Conseil sur le dépistage](#) sera préparée sur la base d'un appel à contributions. L'action visant à soutenir les États membres en matière de sensibilisation à la vaccination contre le HPV sera initiée, avec l'objectif de vacciner 90% de filles et davantage de garçons qu'actuellement d'ici 2030. Enfin, la mise en place du réseau européen des jeunes survivants devra soutenir les actions de suivi sur le long terme du cancer et mettre en relation jeunes, familles et aidants.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_702

Vaincre le cancer : appel à une action renforcée de l'UE.

Le 9 décembre 2021, la commission spéciale sur la lutte contre le cancer (BECA) avait adopté son rapport « Renforcer l'Europe dans la lutte contre le cancer - vers une stratégie globale et coordonnée ». Le vote en plénière est prévu pour le 16 février. Le rapport prévoit un accès équitable aux dépistages et aux soins notamment grâce à la participation de l'HERA dans « l'accès à des médicaments disponibles et abordables, l'évaluation commune, l'achat conjoint, la lutte concertée contre les pénuries et le développement d'innovations », ainsi que l'a expliqué l'eurodéputée française Véronique Trillet-Lenoir (Renew Europe), rapporteur sur le texte.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/agenda/briefing/2022-02-14/2/vaincre-le-cancer-appel-a-une-action-renforcee-de-l-ue>

Emploi et Affaires sociales

Rapport sur le statut juridique et les droits des membres de la famille des travailleurs mobiles de l'UE.

Publié le 24 janvier 2022, ce rapport décrit le régime juridique applicable aux membres de la famille inscrit dans la Directive 2004/38 et met en évidence ses limites persistantes. La première section du rapport analyse le champ d'application personnel de la protection offerte par le droit de l'UE qui distingue les membres de la famille protégés des autres membres. La deuxième section expose les droits des membres de la famille des indépendants, des travailleurs frontaliers, des demandeurs d'emploi ou encore des familles retournées dans leur pays d'origine. Dans la troisième section, il est question des droits des enfants, alors que la dernière section met en exergue les vides juridiques de ce régime de protection, notamment en ce qui concerne les unions/mariages entre personnes de même sexe et les enfants issus de ces unions, les divorces et les séparations, les violences domestiques, et enfin les enfants placés.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=fr&pubId=8446&furtherPubs=yes>

Rapport de la Commission Emploi et Affaires sociales pour une meilleure protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Le 1^{er} février 2022, la Commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen a adopté son rapport sur le nouveau [Cadre Stratégique de la Santé et de la Sécurité au travail de l'UE 2021-2027](#), adopté le 28 juin dernier. Dans leur rapport, les eurodéputés recommandent entre autres :

- l'adoption d'une directive européenne sur les risques psychosociaux et le bien-être au travail ;
- l'adoption d'une législation européenne établissant des normes minimales pour encadrer le télétravail ainsi que d'une directive sur le droit à la déconnexion ;
- la révision de la [directive sur les agents biologiques](#) ;
- la prise en compte de toutes les blessures et accidents ainsi que de l'usure physique et mentale dans l'approche « vision zéro » en matière d'accidents et de maladies liés au travail ;
- la révision des règles européennes sur les valeurs limites d'exposition professionnelle aux produits chimiques dangereux ;

- la mise en place d'une stratégie européenne pour l'élimination de l'amiante.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20220131IPR22211/employment-meps-call-for-better-protection-of-workers-health-and-safety>

Nouveau rapport sur la cohésion : vers une réduction des différences entre les régions de l'UE.

Le 9 février 2022, la Commission a publié le 8^e rapport sur la cohésion. Le rapport montre que la politique de cohésion a contribué à réduire des disparités territoriales et sociales entre les différentes régions de l'Union Européenne. Grâce au financement du Fonds de cohésion, d'ici 2023 le PIB par habitant des régions les moins développées devrait augmenter de près de 5% et l'écart du PIB par habitant entre les régions les plus et les moins développées devrait décroître de 3,5%. De plus, la politique de cohésion a permis une aide rapide aux États membres et aux autorités locales en difficulté économique. Enfin, le rapport fait, entre autres, les constats d'une augmentation de l'emploi, de l'accélération de la convergence entre les États membres, d'un moindre retard des régions moins développées de l'Est par rapport au reste de l'Union, mais aussi ceux d'une fracture régionale en matière d'innovation et d'une population vieillissante.

Le 8^e rapport sur la cohésion alimentera les discussions lors du prochain forum sur la cohésion les 17 et 18 mars 2022.

Pour plus d'informations, voir : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_762

Réponse de la Commission à une question parlementaire sur la Stratégie européenne des soins.

Le 28 octobre 2021, une trentaine d'eurodéputés de plusieurs groupes politiques a interrogé la Commission sur les orientations de la future Stratégie européenne sur les soins, annoncée par la présidente von der Leyen dans son discours sur l'état de l'Union. Répondant au nom de l'exécutif le 9 février 2022, la commissaire européenne à l'égalité Helena Dalli n'a apporté aucun élément en écho à la préoccupation des parlementaires portant sur l'inclusion et la participation des personnes âgées. En revanche, elle a explicité l'objectif de la Commission en matière de soutien aux aidants, formels comme informels, qui devrait permettre de répondre aux défis relevés dans le rapport commun Commission-Comité de la protection sociale de 2021 tels que par exemple conditions de travail, niveaux de rémunération, pénuries de main d'œuvre, possibilités de reconversion et de perfectionnement ou encore impact sur la vie familiale.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2021/004920/P9_RE\(2021\)004920_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2021/004920/P9_RE(2021)004920_FR.pdf)

Discussion entre Parlement européen et Commission sur le Paquet d'automne du Semestre européen 2022.

Le 25 janvier 2022, les eurodéputés de la Commission des affaires économiques et monétaires ainsi que de la Commission de l'emploi et des affaires sociales ont discuté du [Paquet d'automne du Semestre européen](#) avec Valdis Dombrovskis, commissaire européen au commerce, Paolo Gentiloni, commissaire européen en charge de l'économie, et Nicolas Schmit, commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux.

En matière sociale, les discussions ont porté sur l'impact de la pandémie sur les jeunes, le travail à distance, la numérisation ainsi que le renforcement des compétences. Nicolas Schmit a par ailleurs souligné l'importance de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de la Santé et de la Sécurité au travail 2021-2027. Pour lutter contre la pauvreté des travailleurs, il a mis en exergue la [proposition de directive sur les salaires minimums](#), la [taxonomie sociale](#) ainsi que le [Fonds social pour le climat](#). Quant à la question de rendre permanent [l'instrument de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence SURE](#), le Commissaire européen a répondu qu'elle nécessitait encore davantage de réflexion.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20220119IPR21319/meps-expect-upgrade-of-economic-governance-due-to-global-volatility>

Famille/Jeunesse

Rapport d'EPIC sur l'impact de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants sur le marché du travail.

La plateforme européenne pour l'investissement en faveur des enfants (EPIC) a publié le 25 janvier une note de synthèse visant à améliorer la compréhension des décideurs politiques quant à l'impact de l'offre d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) sur les résultats des enfants (en termes d'éducation et d'emploi) et des parents (en termes d'emploi). La note recommande entre autres d'utiliser les données administratives existantes liées aux résultats en matière d'éducation et de marché du travail, de collecter des données supplémentaires telles que la qualité et la durée de l'EAJE, les données démographiques des enfants et de leurs familles et enfin de relier les ensembles de données existants grâce à des systèmes standardisés.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8447&>

CJUE

Affaire C-328/20 – Indexation des prestations familiales (Commission contre Autriche).

Le 20 janvier 2022, Jean Richard de La Tour, avocat général de la Cour de Justice de l'UE (CJUE) a rendu ses conclusions dans l'affaire C-328/20. Cette affaire concerne le recours de la Commission européenne contre la réglementation autrichienne mise en place depuis le 1^{er} janvier 2019 qui introduit un mécanisme d'adaptation du montant des prestations familiales ainsi que des avantages

sociaux et fiscaux aux travailleurs migrants ayant des enfants résidant en permanence dans un autre État membre.

Selon l'avocat général, ce mécanisme est contraire au droit de l'UE et plus particulièrement aux règles de coordination des systèmes de sécurité sociale qui prévoient qu'un travailleur migrant qui paie des contributions sociales et des impôts dans un État membre doit pouvoir bénéficier des mêmes allocations que les ressortissants nationaux. En outre, la distinction opérée dans la réglementation autrichienne selon le lieu de résidence des enfants affecte davantage les travailleurs migrants et constitue une discrimination indirecte fondée sur la nationalité qui ne peut être admise que si elle est objectivement justifiée.

Pour plus d'informations, voir :

<https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=252462&pageIndex=0&doclang=FR&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=2728114>

Evènements passés

25 janvier, en ligne — Bilan social de l'UE : la réponse de l'UE à la Covid-19 : les gagnants et les perdants.

Le 25 janvier 2022, l'Observatoire Social Européen (OSE) et l'Institut syndical européen (ETUI) ont présenté leur [bilan social de l'année 2021](#). Les panélistes ont discuté de l'impact de la Covid-19 sur une variété de groupes socio-économiques et de secteurs économiques ainsi que plusieurs ambitions et initiatives politiques de l'UE en matière de santé, environnement, numérique et macro-économie.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.etui.org/events/eu-response-covid-19-winners-and-losers>

A venir

18 février, en ligne, CESE : Audition publique au Comité économique et social européen sur le paquet conditions de travail des travailleurs de plateformes.

Le Comité économique et social européen (CESE) organise le 18 février 2022 une audition publique sur le paquet conditions de travail des travailleurs de plateformes. L'objectif de cet événement sera de discuter la proposition de directive de la Commission européenne [publiée le 9 décembre dernier](#) et de recueillir l'avis des autres institutions européennes, de la société civile, des partenaires sociaux et des professionnels de santé en vue d'élaborer l'opinion du CESE. Le président du groupe de travail du paquet « Conditions de travail » (SOC/709) Paul Soete ainsi que la rapporteure Cinzia Del Rio prendront la parole pour introduire l'évènement.

Pour plus d'information, voir : <https://www.eesc.europa.eu/en/agenda/our-events/events/working-conditions-platform-workers-package>

3 mars, évènement hybride, Eurofound : *Foundation Forum 2022: Recovery and resilience in the EU – back to the future?*

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) organise le 3 mars 2022 une conférence sur la reprise et la résilience dans l'Union européenne. Les thématiques suivantes seront abordées : rôle de l'Union et de ses membres face au défi des inégalités persistantes et grandissantes ; impact de la pandémie de Covid sur le futur du travail ; mise en place par les États membres de solutions pour une protection sociale, une prospérité et une confiance dans les institutions durables ; les perspectives pour une transition durable vers une Europe plus juste et plus verte.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.eurofound.europa.eu/events/foundation-forum-2022>

EPC, Building public trust to successfully deploy AI in healthcare, janvier 2022, 4 p.

Le think tank *European policy center* publie une note sur la nécessité de développer la confiance des citoyens dans l'intelligence artificielle comme prérequis au plein déploiement du potentiel de l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine de la santé. Il estime que le Règlement établissant des règles harmonisées en matière d'IA et la proposition sur la constitution de l'Espace européen des données de santé ne seront pas suffisants pour atteindre cet objectif. L'EPC plaide en particulier pour que des mesures de formation importantes soient prises en direction des professionnels de santé, seuls à même de servir de courroie de transmission avec les citoyens.

Pour plus d'informations, voir : <https://epc.eu/en/Publications/Building-public-trust-to-successfully-deploy-AI-in-EU-healthcare~4563ac>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 1^{er} avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), le recouvrement (Acoss), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (Cleiss) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC). L'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) sont membres observateurs de la REIF depuis 2021. La REIF dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles.

